

**En Lorraine, en janvier et avril 2022, 7 000 personnels appelés aux urnes (virtuelles) – des dysfonctionnements**

# Expérience de campagne et de vote électronique dans un syndicat

La première expérience de vote électronique en Lorraine s'était déroulée en mars 2021 : les élections étudiantes aux conseils centraux de l'établissement, initialement prévues en plein premier confinement COVID en 2020, avaient naturellement dû être reportées. Devant la persistance de l'épidémie et le risque que ferait porter sur les collègues et les étudiant-es l'organisation d'élections à l'urne pour 64 000 usagers, il est décidé, avec l'accord des organisations syndicales, de basculer sur un vote électronique en mars 2021. Président, direction générale des services, direction des affaires juridiques s'engagent alors sur un « one-shot » : « nous ne sommes pas favorables au vote électronique, c'est exceptionnel, nous reviendrons à l'urne dès que possible ».

## *Mais bien sûr !*

Alors que plusieurs dysfonctionnements avaient eu lieu lors de ces premières élections en ligne de mars 2021, qui avaient conduit à suspendre le vote, desceller les urnes, avant de relancer le système (mauvaises attributions

des professions de foi), quelques mois après, la décision, unilatérale (les textes sont ainsi faits) du président tombe : les élections prévues en janvier et avril 2022 (collégiums, pôles scientifiques et conseils centraux pour 7 000 personnels, 26 scrutins) auront lieu sous format électronique, « par précaution ». Les organisations syndicales sont vent debout, le comité électoral consultatif se prononce à une large majorité contre le recours à l'électronique, mais la machine est lancée. Voxaly (filiale de Docaposte), également choisie par le MESRI pour les élections professionnelles de 2022, est désignée pour cette opération.

Les organisations syndicales, CGT en tête, ont demandé et obtenu des séances de tests et de votes blancs, ont reçu le dossier de l'expertise indépendante, mais malgré leurs demandes répétées, n'ont jamais pu intervenir sur le cahier des charges, qu'elles n'ont d'ailleurs jamais vu.

- Le vote test organisé par la direction des affaires juridiques et Voxaly, avec des candidatures fictives, n'a

absolument pas permis d'envisager ce qu'allait donner le scrutin au réel, en particulier en termes d'affichage des professions de foi, listes de candidat-es et noms de liste

- Le dossier de l'expertise indépendante du système de vote de 2022 était un copier-coller du dossier de 2021, seul le titre avait changé, pour un coût annoncé de 4 000 € pièce !
- Un site « démo » a été ouvert pour les membres du bureau de vote, dont les représentant-es du personnel, mais il n'a été accessible qu'à l'ouverture du scrutin !

## *Dysfonctionnements*

Dès l'ouverture du scrutin en ligne, il apparaît que l'affichage des candidatures, pour certains scrutins, omet de mentionner le nom de certaines listes : l'intersyndicale CGT-FSU-SUD, réunie sous l'appellation « ESPOIR » en fait les frais sur plusieurs collèges des conseils centraux, le nom « ESPOIR » a disparu.



Le Bureau de vote centralisateur est alors réuni en urgence par la direction des affaires juridiques, qui convoque également les référent-es du prestataire Voxaly, annonçant qu'un problème sur le site de vote pourrait amener l'établissement à interrompre le dispositif et à desceller les urnes.

Les « collaborateurs et collaboratrices » de Voxaly sont bien en peine de proposer quoi que ce soit : recrutés récemment, ils et elles confirment n'avoir pas « le recul suffisant pour répondre à la question ». La raison de ce problème est finalement avouée : le champ texte prévu dans le système ne prévoit qu'une centaine de caractères, ils ont donc fait eux-mêmes le choix d'afficher, ou pas, les noms des listes ou les soutiens syndicaux ! Le Bureau ne peut que constater que ce choix d'affichage porte évidemment atteinte aux exigences de clarté et de loyauté du scrutin.

Voxaly refuse finalement de suspendre le vote, reconnaissant un manque de personnels disponibles pour assurer la prestation de reconfiguration qui par ailleurs prendrait plusieurs heures, voire plusieurs jours. Ils concèdent également ne pas être sûrs de la gestion que le système pourrait faire des « doublons » si on venait à relancer le vote !

Bref, le Bureau décide de ne pas interrompre le vote, les organisations syndicales se gardant la possibilité de déposer des recours à l'issue du vote, et impose à l'établissement l'envoi d'un mail à tous les personnels, associé à un fichier pdf de 10 pages, reprenant explicitement chaque scrutin problématique, avec les listes de candidat-es, leurs appellations et les soutiens syndicaux associés.

Sur trois de ces collègues, les camarades de la liste CGT-FSU-SUD constateront à l'issue du scrutin la perte de sièges à quelques voix près et saisiront la Commission de contrôle des opérations électorales des Universités du Tribunal Administratif de Nancy : elle reconnaîtra une défaillance de l'opérateur, « méconnaissance des dispositions de l'article D. 719-23 du code de l'éducation », mais rejettera la demande

d'annulation, en raison de la difficulté de prouver une quelconque incidence sur les votes.

### *Et encore mieux !*

Autre épisode qui ferait rire s'il n'était si grave et incroyable : un des avantages du vote électronique, tant vanté par nos services centraux, c'est le dépouillement en un clic ! Tu cliques sur un bouton et tu as tous tes PV, pour les 26 scrutins ! Finies les longues soirées de dépouillements, les PV remplis à la main, les calculs qui n'en finissent pas, quel bonheur !

Pourtant, deux graves dysfonctionnements ont eu lieu lors du dépouillement :

- La directrice des affaires juridiques, présidente du Bureau de vote, n'a pas retrouvé sa clé de chiffrement. Le système aurait dû se bloquer, le rapport d'expertise semblait le confirmer également : « Le nombre de fragments de clés de chiffrement prévus est égal à 8 (à savoir celui du président, du secrétaire et de 6

délégués de liste). Afin de dépouiller, il faudra fournir le fragment du président et 3 délégués de listes. » Mais le dépouillement a continué, comme si de rien n'était.

- Le PV sorti du système de vote pour les élections au Conseil d'administration, le plus attendu, celui qui va engager l'établissement sur les 5 prochaines était faux ! Il donnait 8 sièges à la candidate H. Boulanger, mais le système n'avait pas utilisé les bonnes règles de répartition des sièges. Nos camarades s'en sont rendus compte le lendemain, après avoir refait moult calculs, sur leurs fichiers Excel : deux sièges sur ces 8 devaient revenir à l'opposition !

A noter qu'à notre connaissance, l'établissement n'a pas donné suite à ces problèmes par une quelconque action envers Voxaly. Les PV ont été refaits, à la main, avec la mention « erreur matérielle », comme si de rien n'était.

Bref, restons vigilants, ne lâchons rien, il faut mettre le nez partout, vérifier et surtout, voter et faire voter CGT !



Photo : © Union CGT FERC Sup